PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

7 OCTOBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le MERCREDI 7 OCTOBRE 2015, à 17 h 30 (5 h 30 pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS:

Les conseillers de comté :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère

et préfet suppléant de la MRCT

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE:

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENT:

M. Bruno Boyer, maire de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
 M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
 M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B.: Le comité administratif s'est réuni en caucus (réunion privée) de 17 h à 17 h 30.

10-15-420A Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M^{me} Lyna Pine et résolu unanimement

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Suite au dernier conseil des maires, le préfet souhaite revenir sur l'importance d'être cohérents dans les actions, dans les décisions. M. Warolin rappelle le nombre très important de comités où siègent des représentants de la MRC.

Dans un contexte de rigueur budgétaire et de maximisation du temps et des énergies de chacun, le préfet questionne davantage la reconnaissance que les élus accordent aux membres du comité administratif, alors que ceux-ci sont nommés par leurs pairs.

Le comité administratif est régi par un règlement pour lequel les élus ont délégué certaines compétences de nature administrative. Ainsi, les élus doivent être cohérents et avoir confiance dans les personnes qu'ils ont eux-mêmes choisies pour les représenter. Le rôle du CA ne peut être remis en question à chaque année; le préfet revient à la charge afin d'organiser une rencontre pour bien expliquer le rôle du CA, mais également le rôle que doit tenir les élus lorsqu'ils sont nommés comme représentants siégeant sur des organismes. Cet exercice s'avère un incontournable pour démystifier le rôle de chacun et assurer une efficience dans la concrétisation de divers projets.

10-15-421A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2015.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M^{me} Lyna Pine et résolu unanimement

Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

<u>10-15-422A</u> <u>Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).</u>

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

10-15-423A Budget 2016.

Les documents concernant le projet de budget 2016 étant en version préliminaire, les membres du comité d'administration tiendront une réunion de travail privée après la séance publique.

<u>10-15-424A</u> Fonds de développement des territoires (FDT) – Proposition de répartition de l'enveloppe.

Les membres du CA prennent acte du projet de répartition du Fonds de développement des territoires (FDT).

Répartition proposée 2015-2016

Description	Montant
Enveloppe 2015-2016	729 586 \$
Fonctionnement de la MRCT	113 275 \$
Entente SDT – Gestion du FLI	200 000 \$
Comité de développement économique (projets)	50 000 \$
Chargé projet développement économique (salaire)	73 434 \$
Pacte rural (projets)	200 000 \$
Agents de développement rural (salaire en partie (3))	92 877 \$

Comparatif sur les trois dernières années

Description	Montant		
	2014	2015	2016
Fonctionnement de la MRCT	115 000 \$	115 000 \$	113 275 \$
Entente SDT – Gestion du FLI – CLD 2014 et 2015	447 930 \$	201 185 \$	200 000 \$
Comité de développement économique (projets)	s/o	s/o	50 000 \$
Chargé projet développement économique (salaire)	s/o	s/o	73 434 \$
Pacte rural (projets)	327 250 \$	328 999 \$	200 000 \$
Agents développement rural (salaire en partie (3))	84 462 \$	84 462 \$	92 877 \$

Une recommandation selon la répartition projetée sera soumise lors du prochain conseil des maires, afin que celle-ci puisse s'appliquer dans le projet du budget pour l'exercice financier 2016.

10-15-425A

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Rémigny à son règlement de zonage (règlement n° 70-2015, adopté le 8 septembre 2015).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Rémigny désire amender son règlement de zonage n° 27-95 présentement en vigueur pour assouplir les normes pour les abris d'auto et les serres et pour spécifier que, dans le village, la construction de la maison doit précéder la construction des bâtiments accessoires;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon appuyé par M^{me} Lyna Pine et résolu unanimement

D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Rémigny à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 70-2015, adopté le 8 septembre 2015 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 70-2015 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 8 septembre 2015

Date de réception à la MRCT : 21 septembre 2015

10-15-426A Gestion des matières résiduelles – Politique d'achat à l'Écocentre.

Considérant que la MRC de Témiscamingue possède une Politique de travail et règles de fonctionnement pour les employés de la MRC;

Considérant que cette politique contient une section spécifique pour les opérateurs et le personnel de l'Écocentre, en prévoyant entre autres, des mesures disciplinaires (sanctions) pour des mauvaises conduites et comportements (vol, acte malhonnête, etc.);

Considérant que l'Écocentre a également une Politique et charte de prix pour vente de matières au Centre de valorisation, adoptée au conseil des maires du 18 septembre 2013 (résolution n° 09-13-446);

Considérant que l'Écocentre veut bonifier ces politiques pour limiter les employés à venir se chercher du matériel en dehors des heures d'ouverture, afin d'avoir un meilleur contrôle sur les ventes et ainsi prévenir les vols de matériel;

Considérant que cette nouvelle politique aurait pour conséquence que tout matériel pris en dehors des heures d'ouverture serait considéré comme du vol et l'employé serait passible de renvoi;

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M^{me} Nicole Rochon et résolu unanimement

D'adopter la Politique d'achat à l'Écocentre pour les employés y travaillant.

<u>10-15-427A</u> Gestion des matières résiduelles – Révision du poste de responsable de la cour.

Considérant que la MRC de Témiscamingue vient de lancer sa nouvelle campagne d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) en lien avec la gestion des matières résiduelles;

Considérant qu'un des objectifs de la campagne est de réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement, d'augmenter les volumes de compost et de recyclage et d'en améliorer la qualité;

Considérant que dans le cadre de cette campagne, la MRC veut donc offrir les services d'un écoconseiller pour les entrepreneurs, les industries, commerces et institutions (ICI) afin d'améliorer le tri à la source de ces générateurs de matières résiduelles;

Considérant que les tâches du responsable de la cour actuel (M. Christian Bourgault) se font plus rares à cette période de l'année;

Considérant les qualités et compétences de M. Bourgault en termes de sensibilisation et d'information auprès de la population;

Considérant que pour l'an prochain, la MRC louerait plutôt une ressource auprès des Ateliers Kami, et ce, pour une durée de sept mois (du 1^{er} avril au 31 octobre) pour combler le poste de responsable de la cour;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon appuyé par M^{me} Lyna Pine et résolu unanimement

De modifier le poste de responsable de la cour actuel, en écoconseiller et de louer une main-d'œuvre aux Ateliers Kami pour combler les tâches du responsable de la cour pour 2016 (pour sept mois) et réévaluer le tout par la suite. Gestion des cours d'eau – Autorisation pour l'octroi d'un contrat pour des travaux de réaménagement du cours d'eau de la rivière Blanche dans la municipalité de Béarn.

10-15-428A

Suite à une visite terrain réalisée par les entrepreneurs intéressés, ces derniers ont fait part, au coordonnateur des cours d'eau, des difficultés inhérentes à la réalisation des travaux à brève échéance.

En effet, la présence d'arbres et de clôtures, à proximité du cours d'eau, rend la réalisation des travaux plus complexe que prévu initialement. Considérant également l'échéance du 31 octobre pour la réalisation de travaux dans les cours d'eau, il est recommandé, de reporter la réalisation des travaux au printemps 2016.

<u>10-15-429A</u> Pacte rural – Autorisation pour versement.

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M^{me} Nicole Rochon et résolu unanimement

- D'autoriser le paiement des montants suivants pour des projets au Pacte rural :
 - Demandeur : Club d'escalade Le Rappel du Nord Projet 2014

Projet : Escalade rocher à la grotte

Montant autorisé :

10 000,00 \$ (factures présentées totalisant : 9 006,16 \$)

Montant à payer :

3 564,91 \$ (montant résiduel)

 Demandeur : Fabrique de la paroisse de Saint-Eugènede-Guigues – Projet 2015

Projet : Relocalisation du Cercle des fermières

Montant autorisé :

25 000,00 \$ (factures présentées totalisant : 14 291,07 \$)

Montant à payer :

9 368,00 \$ (montant résiduel)

10-15-430A Service d'évaluation – Rapport d'activités.

Le comité administratif prend acte du <u>rapport mensuel d'activités</u> ainsi que les <u>statistiques à jour des visites sur le site Web</u> de la MRCT.

<u>Dépôt</u> pour approbation des <u>comptes à payer</u> ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.

10-15-431A

Le comité administratif prend acte du <u>rapport budgétaire</u> de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des <u>comptes à payer</u> pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M^{me} Nicole Rochon et résolu unanimement

De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de 73 930,13 \$ ainsi que les comptes à payer totalisant 403 044,13 \$, et ce, pour la période du 16 août au 15 septembre 2015.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 7 octobre 2015.

Lyne Gironne, d. g. - sec.-trés.

10-15-432A

RH – Autorisation pour lancer un processus d'embauche d'un ingénieur ou technicien forestier.

Considérant la vacance du poste d'ingénieur forestier;

Considérant la nécessité de combler le poste pour pourvoir aux besoins en termes d'inspections pour la gestion foncière (délégation du MERN), pour la gestion des gravières et des sablières et pour la gestion de la Table GIR;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine appuyé par M^{me} Nicole Rochon et résolu unanimement

D'autoriser le processus d'embauche pour combler le poste d'ingénieur forestier en allant en affichage pour un ingénieur ou un technicien forestier.

<u>10-15-433A</u> Offre de services de la firme Transfert Environnement.

Considérant l'importance de mettre en place une stratégie de communications pour la mise en place d'un incinérateur pour la disposition des déchets ultimes;

Considérant qu'une élaboration d'une démarche avec des actions et des activités précises sont nécessaires pour favoriser l'adhésion du milieu au projet;

Considérant qu'un accompagnement est aussi souhaité pour la réalisation des consultations en lien avec la révision du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon appuyé par M^{me} Lyna Pine et résolu unanimement

D'accorder un mandat de support et d'accompagnement à la firme Transfert Environnement au coût de 9 095 \$ (taxes en sus).

10-15-434A Offre de services pour support à l'élaboration du devis d'appel d'offres pour le projet d'incinérateur.

Considérant la résolution n° 08-15-358 du conseil des maires requérant entre autres, de procéder à l'embauche d'une ressource externe afin de soutenir la direction dans l'élaboration de ces devis:

Considérant la demande d'une offre de services pour une assistance technique à la rédaction d'un devis de performance pour l'implantation d'un incinérateur pour les déchets ultimes;

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

❖ D'accepter l'offre de services de M. Luc Alvarez, ingénieur, au coût de 10 000 \$ (taxes en sus) pour accompagner la MRC de Témiscamingue dans la rédaction d'un devis de performance pour aller en appel d'offres pour l'implantation d'un incinérateur pour la disposition des déchets ultimes.

10-15-435A Demande de la municipalité de Laverlochère pour une aide financière pour des frais de formation pour une ressource à titre d'archiviste.

Les membres du CA prennent acte de la résolution n° 15-10-1329 de la municipalité de Laverlochère demandant à la MRC de Témiscamingue d'assumer les frais de formation d'une ressource : « La gestion des dossiers. Les premiers pas dans la gestion des documents et des archives », à St-Bruno-de-Guigues, le 10 novembre au coût de 392 \$.

Les membres sont d'avis que les frais de formation doivent être assumés par toute personne souhaitant, comme travailleur autonome, offrir des services aux municipalités locales.

<u>10-15-436A</u> Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Des questions en lien avec la répartition du Fonds de développement des territoires et le projet d'incinérateur sont posées par l'assistance.

Levée de l'assemblée.

10-15-437A

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine appuyé par M^{me} Nicole Rochon et résolu unanimement

Que l'assemblée soit levée.

N. B.: Prochaines réunions :

Conseil des maires : 21 octobre 2015
Comité administratif : 4 novembre 2015

Il est 19 h 5.

Arnaud Warolin, préfet Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

